



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2016-017

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2016

# Sommaire

## **Préfecture Haute-Garonne**

31-2016-01-20-001 - Arrêté préfectoral portant constitution de la commission départementale de la coopération intercommunale (2 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-01-20-001

Arrêté préfectoral portant constitution  
de la commission départementale  
de la coopération intercommunale



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture  
Direction des relations  
avec les collectivités locales  
Bureau de l'intercommunalité

### **Arrêté préfectoral portant constitution de la commission départementale de la coopération intercommunale**

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/IOCK/11/03795/C du 4 février 2011 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 fixant le nombre et la répartition des sièges de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2014 portant organisation des élections des représentants des communes et de leurs groupements au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014, modifié par l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2014 et du 11 mai et du 17 septembre 2015 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu la délibération du conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées n°2016/AP-JANV/16 du 18 janvier 2016 portant désignation de conseillers régionaux au sein d'organismes extérieurs ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

#### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Le paragraphe V de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014 modifié portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale de la Haute-Garonne est modifié comme il suit :

## V-Représentants du conseil régional de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

- 1-Mme Nathalie MADER, conseillère régionale,
- 2-M. Christophe DELAHAYE, conseiller régional,
- 3-Mme Maïthé CARSALADE, conseillère régionale.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale, pour ce qui concerne le collège des EPCI à fiscalité propre, est modifié comme il suit :

article 1<sup>er</sup> II. Représentant des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre, à la place de « M. Jean-Luc GUILHOT, président de la communauté de communes des Terres d'Aurignac », lire « M. Jean-Luc GUILHOT, conseiller communautaire de la communauté de communes des Terres d'Aurignac ».

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 20 janvier 2016



Pascal Mailhos